

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 16 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DDCT 129** Attribution d'une subvention (8 000 euros) à l'association « Tous Bénévoles ».

**M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Tous Bénévoles » ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Tous Bénévoles » (7381 / 2016\_07962), 130 rue des Poissonniers - 75018 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14012 pour une subvention de fonctionnement au titre de l'engagement solidaire du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**